



Table-ronde sur l'emploi des personnes handicapées
Tarbes, mardi 25 mars 2008
Principales annonces

1. Lancement d'un « Pacte pour l'emploi » :

La situation de l'emploi des travailleurs handicapés s'améliore trop lentement. Avec un taux de chômage de 17%, les personnes handicapées sont, encore aujourd'hui, deux fois plus touchées par le chômage que le reste de la population active et sa durée est plus longue.

Alors que nous enregistrons une amélioration de la situation sur le marché du travail, le taux de chômage des travailleurs handicapés baisse également, mais moins vite que le taux de chômage du reste de la population.

Depuis 20 ans il existe une obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés. Pourtant ces entreprises emploient moins de 3 % de travailleurs handicapés.

De nombreuses personnes handicapées sont désireuses de travailler. Il n'est plus admissible qu'elles se heurtent aux plus grandes difficultés pour accéder à une formation et à un emploi.

J'ai donc demandé à Valérie Létard, à Xavier Bertrand de préparer un « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées ».

Voici les objectifs de ce Pacte :

- Mettre en place un dispositif plus performant **d'accompagnement vers l'emploi** des personnes handicapées ;

- Améliorer le niveau de **qualification des personnes handicapées** : aujourd'hui, 81 % des demandeurs d'emploi handicapés ont un niveau de qualification inférieur ou égal au BEP. Il faut donc améliorer l'accès à l'école et à la formation professionnelle pour les travailleurs handicapés. Il est déjà prévu que pour y arriver des plans régionaux d'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées soient conclus avec les conseils régionaux ;
- **Aider les PME à recruter** par des services qui permettent de rapprocher facilement les offres et les demandes d'emploi concernant des travailleurs handicapés ;
- **Créer de passerelles entre le milieu de travail « adapté » et le milieu de travail « ordinaire »**, car il faut aider chacun à trouver la place qui lui convient.

J'ai voulu que les administrations soient exemplaires. Pour y arriver il a été demandé à chaque ministère d'établir un plan pluriannuel d'actions pour faciliter le recrutement des personnes handicapées avec des objectifs chiffrés et ambitieux d'augmentation du nombre de travailleurs handicapés.

2. La Conférence nationale du handicap.

Le « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées » sera lancé lors de la Conférence nationale du handicap qui sera réunie le 10 juin prochain.

Je présiderai cette conférence car le sujet du handicap est une priorité politique. L'impulsion doit donc être donnée au plus haut niveau de l'Etat.

Ce grand rendez-vous sera l'occasion de montrer que le handicap est une politique prioritaire. Sa préparation est faite avec tous les intervenants du secteur du handicap et notamment avec les associations représentant les personnes handicapées et leurs



familles. Tous sont réunis sein d'un « comité de suivi de la réforme de la politique du handicap ».

La conférence permettra de lancer les nouveaux chantiers attendus par les personnes handicapées et leurs familles et de faire le bilan de toutes les mesures prises ces derniers mois.

3. Bilan de l'action du gouvernement :

Je voudrais rappeler l'action engagée par le gouvernement au profit des 5 millions de personnes handicapées et de leurs familles :

- Les maisons départementales du handicap ont toutes été installées dans les délais prévus par la loi. L'Etat y consacre des moyens importants : 1 300 équivalents temps plein et plus de 120 millions d'euros en trois ans.
- La « prestation de compensation du handicap » bénéficie aujourd'hui à 20 000 personnes handicapées. Elle améliore considérablement les sommes qu'elles peuvent consacrer à l'emploi d'aides humaines, et techniques dans la vie de tous les jours.
- Cette prestation est en voie d'être étendue aux enfants : ainsi, ce sont près de 6 000 enfants lourdement handicapés qui verront dans les prochains mois leur compensation améliorée.
- Le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école ordinaire a fortement augmenté. Ils sont désormais près de 160 000 à être accueillis à l'école ordinaire. Ce résultat a été obtenu grâce aux 2700 auxiliaires de vie scolaire supplémentaires et 1250 places de SESSAD qui ont été mobilisés en 2008 pour donner aux enfants concernés l'accompagnement nécessaire.
- Des engagements ont été pris pour accélérer le chantier de l'accessibilité des bâtiments.



4. Revalorisation de l'allocation adulte handicapé :

Tous les engagements pris seront tenus.

Au 1^{er} septembre, l'« allocation adulte handicapé » sera revalorisée afin d'atteindre une hausse de 5% sur l'année 2008.

Mais je souhaite que cette revalorisation s'accompagne d'une politique ambitieuse d'accompagnement vers l'emploi de ceux qui peuvent travailler.

En effet, aujourd'hui, les conditions de perception de l'AAH peuvent désinciter à l'emploi. Il faut, par exemple, n'avoir exercé aucune activité professionnelle pendant un an pour pouvoir percevoir l'allocation adulte handicapé. Cette règle doit être revue.

D'autres réformes sont indispensables. Il faut que toute demande de perception de l'allocation adulte handicapé soit l'occasion pour la personne concernée de bénéficier d'un examen de son employabilité. Cette réforme est expérimentée depuis plusieurs mois. L'objectif est de pouvoir mettre immédiatement en place des mesures d'aide à l'accès à l'emploi pour les personnes qui sont capables de s'insérer sur le marché du travail.

La hausse du niveau de l'allocation adulte handicapé ne doit pas faire oublier les autres enjeux qui sont ceux de l'accessibilité et de la participation des personnes handicapées à toutes les activités de la société.

C'est pour échanger sur toutes ces questions, que je demande à Xavier Bertrand et à Valérie Létard de recevoir, le 29 mars, les présidents des grandes associations qui représentent les personnes handicapées et leurs familles.